

SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



A l'attention des participants aux journées Actualités Jurisprudentielles

Avocats Associés

Christophe de LANGLADE

IHEDREA
D.E.A. Droit Rural
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier



Marie MASSON

Master II Juriste d'affaires
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Guillaume de LANGLADE

IHEDREA
Master II Pro Droit rural
Master II Droit des affaires et fiscalité

Collaborateur

Léa SCOTTE

Master II Etudes Judiciaires et Processuelles
Certificat d'Aptitude de la Profession d'Avocat

Juriste

Léontine de KONINCK

IHEDREA
Master II Droit rural – Droit notarial

Cabinet :

4 Place de la Porte Chapelle
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 20 54 55
Mail : secretariat@delanglade-avocats.fr

Forme juridique : SELARL
SIRET 433.366.457.00029
RCS Compiègne
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Compiègne, le 12 mars 2025

N/Réf. : CL11-2025

Objet : Traitement juridique, comptable et fiscal des rémunérations des associés sortants

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des formations diligentées par le cabinet et par notre courrier d'information CL135-2024, nous vous annonçons une après-midi par visioconférence dédiée au « *Traitement juridique, comptable et fiscal des rémunérations des associés sortants* »

Cette formation se déroulera le **Mercredi 26 mars 2025 après-midi.**

La formation sera dispensée uniquement en visioconférence.

Des supports POWERPOINT vous seront adressés par mail, la veille ou au plus tard 3h avant la formation.

Le prix TTC par personne comprend les documents remis par mail.

Il convient de noter qu'un tarif dégressif est appliqué lorsque plusieurs personnes de la même structure participeront à ces interventions.

| GRILLE DE TARIF VISIO | | |
|-----------------------|-------------|-------|
| PARTICIPANTS | H.T | T.T.C |
| 1 personne | 455 € | 546 € |
| 2 personnes | 400 €/ Pers | 480 € |
| 3 personnes et plus | 340 €/ Pers | 408 € |

Pour vous inscrire, il convient de saisir directement les informations à partir du lien que vous trouverez ci-dessous :

<https://forms.office.com/e/xZ7kNk0qws>

Il convient de renouveler la procédure d'inscription pour chaque participant.

Si des modifications devaient être apportés ultérieurement aux conditions de l'inscription, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat du cabinet.

En souscrivant à ces formations, vos salariés s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur de celles-ci, auquel ils peuvent accéder en consultant le site « Accueil - De Langlade Avocats (delanglade-avocats.fr) » dans l'onglet « *Nos formations* ».

Une facture vous sera adressée après la prestation.

J'attire votre attention sur le fait que les facturations seront émises pour toutes les personnes inscrites qui auront reçu les supports de formation, même si elles sont absentes le jour de notre intervention.

Vos bien dévoués.

Christophe de LANGLADE



Marie MASSON



Guillaume de LANGLADE

